



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT LES LOTS NUMÉROS 3 830 077 et 3 830 079  
POUR LES IMMEUBLES PORTANT ACTUELLEMENT LES  
NUMÉROS CIVIQUES 795 ET 797-799, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **12 juillet 2021 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à huis clos via des moyens technologiques de communication.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens et faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue. Dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, celle-ci peut néanmoins faire l'objet d'une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours.

Nature et effets:

Le stationnement projeté d'un projet multifamilial est non conforme. Le ratio de cases de stationnement sera de 1,94 case par unité de logement alors que la réglementation exige un ratio de deux (2) cases par unité de logement. Cela signifie que le projet multifamilial sera composé de 93 cases de stationnement alors que la réglementation en exige 96 pour ce projet.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est composée des lots 3 830 077 et 3 830 079 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, qui portera les mêmes numéros civiques 795 à 799, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul.

Commentaires des personnes intéressées:

Toute personne intéressée désirant se faire entendre en ce qui concerne cette demande de dérogation mineure énoncée est invitée à faire parvenir ses commentaires par écrit avant 12 heures le 9 juillet 2021, par courriel à l'adresse [mairie@saintpaul.quebec](mailto:mairie@saintpaul.quebec), ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUIN  
deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier

M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA, avocat